



ouvriers non respectueux des parties communes d'un immeuble

Par **ma dalton**, le **30/05/2009** à **17:48**

Bonjour,

Je loue un appartement dans un immeuble de trois étages (deux appartements par étage) appartenant à un seul propriétaire. L'appartement en face du mien est en train d'être refait : les travaux ont débuté il y a un mois. Depuis un mois, les ouvriers ne nettoient pas les parties communes (palier, escalier) même après demande de ma part: ils estiment que ça ne sert à rien au regard des travaux engagés. La suggestion de protéger la moquette du palier par une bâche ou du carton n'a pas été entendue. Ayant déjà averti le propriétaire de ce non respect de la propreté dans l'immeuble sur ces travaux en cours, suis-je en droit de lui demander le remboursement des charges locatives consacrées au nettoyage des parties communes ou simplement, que suis-je en droit d'exiger pour avoir des parties communes propres ?

D'avance merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **ardendu56**, le **30/05/2009** à **20:48**

ma dalton, bonsoir

Contactez l'entreprise en RAR et expliquez le cas. S'ils ne laissent pas les lieux corrects, vous mandaterez une entreprise de nettoyage et vous leur enverrez la facture. Cela peut faire bouger les choses.

Bien à vous.